

L'honorable M. Aseltine: Honorables collègues, le Sénat désire-t-il que le bill soit déféré au comité?

L'honorable M. Macdonald: Le sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) a soulevé une question portant sur la concession à un autre pays, de terres qui peuvent être situées au Canada.

L'honorable M. Aseltine: Cette question n'a aucun rapport avec le bill.

L'honorable M. Macdonald: Ce pouvoir est-il compris dans la mesure?

L'honorable M. Aseltine: Non, ce point ne se rapporte aucunement à la mesure. Celle-ci prévoit simplement la concession de quelque intérêt dans une terre, intérêt qui passerait du gouvernement fédéral à une province et non à une autre nation.

L'honorable M. Reid: Une question de ce genre n'est pas irrecevable, vu qu'elle traite de concessions de terres par le gouvernement du Canada et en dehors d'une province on ne pourrait concéder de terres qu'aux États-Unis. La question est donc tout à fait recevable; néanmoins, on s'est contenté de garder le silence.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, ma décision est que la question n'a pas de rapport avec le bill à l'étude. Celui-ci traite strictement des concessions de terres faites par le gouvernement fédéral à une province dans les limites du Canada. La question du sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) se rapporte aux transactions entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Je déclare donc la question irrecevable.

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je désire demander au leader du gouvernement si le bill traite uniquement de la concession de terres en deçà de nos frontières, concession faite par le gouvernement fédéral à une province, ou bien le bill va-t-il plus loin et vise-t-il les concessions de terres d'une province à une autre?

L'honorable M. Aseltine: La mesure ne vise aucunement les concessions territoriales d'une province à une autre.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Honorables sénateurs, il s'agit d'une mesure d'ordre technique qui a peut-être pour objet de tirer au clair un point qui n'est pas mentionné dans nos lois. Ayant consulté la loi, j'ai constaté qu'aux termes de l'article 2, le mot "concession" signifie "les lettres patentes émises sous le grand sceau du Canada, ainsi que tout autre instrument au moyen duquel

des terres publiques peuvent être concédées en toute propriété ou à un titre équivalent". Or il se peut qu'un décret du conseil fasse partie de tels instruments. Puis-je proposer une chose? Je crois savoir qu'aujourd'hui nous entendrons l'explication du bill suivant qui figure au *Feuilleton*, soit le bill concernant la marine marchande du Canada. Or si l'on renvoie cette mesure au comité de la banque et du commerce, il serait peut-être également sage d'y déférer la mesure à l'étude.

L'honorable M. Aseltine: Il est probable que le projet de loi sur la marine marchande sera déféré au comité des transports et communications.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): En ce cas, il y aurait peut-être lieu d'y déférer aussi la mesure à l'étude.

L'honorable M. Roebuck: Il me semble que le projet de loi dont nous sommes saisis devrait être déféré au comité de la banque et du commerce. Il se peut que la portée de la mesure ne dépasse pas les transactions entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais comme le projet de loi ne le précise pas, j'estime qu'il serait souhaitable d'obtenir de plus amples explications.

L'honorable M. Hugessen: Je dois signaler à mon collègue le leader que, comme l'a dit le sénateur de Trinity (l'honorable M. Roebuck), les termes du projet de loi n'en limitent pas la portée aux concessions faites par le gouvernement fédéral aux provinces, mais qu'ils visent toute concession à Sa Majesté, de n'importe quel chef. De sorte que, si l'on s'en tenait au libellé, le gouvernement du Canada pourrait, sous l'empire de cette loi, céder une partie des terres du Canada aux gouvernements de l'Australie ou de l'Afrique du Sud.

L'honorable M. Aseltine: Je propose que le projet de loi soit déféré au comité permanent de la banque et du commerce, afin qu'on puisse l'étudier plus à fond.

(La motion est agréée.)

BILL CONCERNANT LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. Aseltine propose la 2^e lecture du bill S-3, modifiant la loi sur la marine marchande du Canada.

—Honorables sénateurs, le projet de loi dont nous sommes saisis vise à apporter plusieurs modifications à la loi sur la marine marchande du Canada. On se souvient qu'antérieurement à l'adoption du Statut de